

Charte du PMO

DES VALEURS PARTAGÉES

Respect de la personne et de ses droits sans distinction de couleur, d'orientation sexuelle, de langue, de religion, d'opinions politiques ou toutes autres opinions, d'ascendance nationale ou d'origine sociale, ni discrimination concernant la santé ou le handicap

Parité femmes hommes aux postes de responsabilité

Respect du principe de laïcité, aucun signe religieux ostentatoire

Donner un désir d'Europe aux jeunes générations

Devoir de réserve, aucun prosélytisme politique, religieux ou philosophique au cours des concerts et répétitions

UN FONCTIONNEMENT COLLÉGIAL

Egalité de cachet pour le chef et tous les musiciens

Accueil des familles aux répétitions générales et possibilité de défraiement pour la garde des enfants de moins de 3 ans lors des répétitions le soir et le week-end

Participation des musiciens au comité artistique

Contribution de l'orchestre à la promotion et à l'image de l'orchestre

Mise en valeur des talents individuels des musiciens

UNE APPROCHE MUSICALE LIBÉRÉE

Souplesse d'adaptation aux différents styles, époques de musique et à leurs techniques respectives

Décloisonnement des genres musicaux et de la forme du concert classique